



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT

Direction Générale de l'Eau et Potable

RAPPORT GRAND PUBLIC



EDITION

2023

Contacts

+226 25 37 48 71 à 78

www.eauburkina.com

dgepmea@gmail.com

Sise Ouaga2000, face
salle des Banquets

Avant-propos

Roger BARO
Ministre de l'environnement
de l'eau et de l'assainissement



Chers lecteurs,

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) à l'Horizon 2030, a été adopté en 2016 avec pour objectif stratégique la satisfaction durable des besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité. L'atteinte de cet objectif passe inéluctablement par une meilleure implication de l'ensemble des acteurs.

Au cours de l'année 2022, des actions pour un accès universel à l'eau potable ont été menées à travers la réalisation d'ouvrages, la gestion du service public de l'eau et le renforcement du cadre institutionnel.

L'économie des actions mises en œuvre, des indicateurs caractéristiques du secteur et les perspectives sont consignés annuellement dans un Rapport Grand Public (RGP).

Pour cette année 2022, un zoom est fait sur les acteurs locaux de base qui participent à la mise en œuvre du programme à savoir : le technicien communal eau et assainissement, et les associations des usagers de l'eau. Aussi, focus est fait sur deux grands projets d'investissement visant le renforcement de l'approvisionnement en eau potable au profit des populations de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Acteurs du secteur de l'eau du Burkina Faso, je vous exhorte, non seulement, à tirer des enseignements des expériences terrains décrites dans ce présent rapport mais aussi et surtout à les diffuser le plus largement possible. Toutes choses qui vont contribuer à l'atteinte des objectifs de notre programme commun qu'est le PN-AEP en 2030.

Bonne lecture !

Sigles et Abréviations

AEP	:	Approvisionnement en Eau Potable
AEP – MV	:	Approvisionnement en Eau Potable Multi Villages
AEPA	:	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	:	Adduction d'Eau Potable Simplifié
AFDH	:	Approche Fondée sur les Droits Humains
AMOC	:	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale
AUE	:	Association des Usagers de l'Eau
BD – INO	:	Base de Données de l'Inventaire National des Ouvrages
BF	:	Borne Fontaine
BP	:	Branchement Privé/Particulier
CFA	:	Communauté Financière Africaine
CPE	:	Centre de Production d'Eau
DGEP	:	Direction Générale de l'Eau Potable
DGESS	:	Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles
GTN-EA	:	Groupe Thématique National – Eau et Assainissement
GTR-EA	:	Groupe Thématique Régional – Eau et Assainissement
MEEA	:	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
ODD	:	Objectifs du Développement Durable
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	:	Organisation Non-Gouvernementale
PAEA	:	Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement
PEA	:	Poste d'Eau Autonome
PEM	:	Point d'Eau Moderne
PMH	:	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEP	:	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PPP	:	Partenariat Public Privé
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
SE	:	Suivi-Evaluation
SNE	:	Stratégie Nationale de l'Eau

Table des matières

I CONTEXTE DU PN-AEP A L'HORIZON 2030	5
1. Justification et description du programme	5
2. Pilotage du programme	6
II. FINANCEMENT	7
1. Situation de financement en milieu rural	7
2. Situation de financement en milieu urbain	8
III. BILAN DE MISE EN OEUVRE	8
1. Action 1 : accès universel à l'eau potable.....	8
2. Action 2 : gestion du service public de l'eau	9
3. Action 3 : renforcement du cadre institutionnel	9
IV. PERFORMANCE 2022	11
1. Situation de l'accès à l'eau potable	11
2. Situation des indicateurs au niveau national par rapport à la cible ODD	12
3. Situation de la fonctionnalité des ouvrages	12
V. SITUATION D'EXECUTION FINANCIERE	14
VI. DIFFICULTES	15
VII. RESULTATS DES VISITES TERRAINS ET DES ENTRETIENS AVEC CERTAINS ACTEURS	17
VIII. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2023	

27

I CONTEXTE DU PN-AEP

1. Justification et description du programme

A la fin des OMD 2015, le Burkina Faso s'est engagé avec la communauté internationale, pour l'atteinte des ODD notamment à son objectif N°6 « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Pour matérialiser cet engagement, le Burkina Faso a élaboré et adopté en juin 2016, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) à l'horizon 2030. Le PN-AEP à l'horizon 2030 est le document de planification de référence et le cadre programmatique national pour le développement en matière d'AEP. Il prend en compte les mutations opérées dans la stratégie nationale de l'eau qui veut que « La réalisation de l'approvisionnement en eau potable (AEP) applique une approche centrée sur les droits humains pour la définition des priorités ».

Ainsi donc, le PN-AEP dans sa mise en œuvre, développe des approches innovantes telles que :

- l'abandon progressif de la distinction entre AEP en milieu rural et AEP en milieu urbain.

- la mobilisation de l'eau là où la ressource est disponible et la mettre à la disposition des différents usages ;

- le développement de l'approche service en milieu rural (réalisation des AEP-MV, réalisation des CPE, réalisation des AEPS, promotion des BF et BP comme mode de fourniture de l'eau potable);

- la promotion du partenariat public – privé.

L'objectif stratégique du PN-AEP est de satisfaire durablement les besoins en eau potable de la population en quantité et en qualité. Il sera atteint à travers les trois actions, suivantes :

- Action 1 : Accès universel à l'eau potable
- Action 2 : Gestion du service public de l'eau
- Action 3 : Renforcement du cadre institutionnel et des instruments de gestion

I CONTEXTE DU PN-AEP

Ces actions sont également mises en œuvre à travers trois objectifs opérationnels

- Assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)
- Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable
- Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur

2. Pilotage du programme

La mise en œuvre du PN-AEP est coordonnée par la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP) en collaboration avec l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) au niveau central. Au niveau déconcentré sa mise en œuvre est coordonnée par les Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA), les Directions Régionales de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), les Directions Provinciales de l'Eau et de l'Assainissement (DPEA) ainsi que les collectivités territoriales. Elle repose sur un ensemble d'acteurs responsabilisés aux niveaux communal, régional et national. Les principales structures techniques de mise en œuvre du programme sont la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et les Directions Régionales en charge de l'Eau. Ces structures travaillent en collaboration avec les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé. La bonne exécution du programme dépend en partie de la qualité du dialogue entre ces différents acteurs.

Pour répondre aux besoins de concertation et assurer le pilotage du PN AEP, des Groupes Thématiques Régionaux Eau et Assainissement, un Groupe Thématique National Eau et Assainissement, un Cadre Sectoriel de Dialogue Eau et Assainissement et les Comités de Revue ont été institués.

Ces instances sont chargées de valider les rapports de performance annuel et à mi-parcours de mise en œuvre du Programme avec l'ensemble des acteurs.

II. FINANCEMENT

Le financement du PN-AEP est assuré par la contribution des principaux acteurs que sont l'Etat, les PTF, les ONG/AD, les collectivités, le secteur privé et les bénéficiaires. Chacun de ses acteurs formule sa contribution en privilégiant les modalités de financement appropriées comme les appuis budgétaires (sectoriels), les appuis projets, les paniers communs et les Partenariats publics privés (PPP).



Cuve du chateau d'eau de 2000m3 de Yagma

Le financement est considéré

acquis lorsque les ressources financières sont mobilisées et disponibles pour l'exécution des activités du programme.

1- Situation de financement en milieu rural

Le coût global du programme en milieu rural à l'horizon 2030 est de 951,7 milliards de francs CFA. Le financement acquis représente 35,3 % du coût global du programme.

Coût du PN-AEP	Financement acquis	Gap de financement	Taux de mobilisation (%)
951.7	336.3	615.5	35.5

Source : rapport bilan 2022

Pour atteindre les objectifs du PN-AEP, des efforts restent à fournir par l'ensemble des acteurs pour combler le gap de financement.

2- Situation de financement en milieu urbain

Coût du PN-AEP	Financement acquis	Gap de financement	Taux de mobilisation (%)
498.01	291	207.01	58.4

Source : rapport bilan 2022

En milieu urbain, le coût de mise en œuvre du programme est estimé à **498,01 milliards de francs CFA**.

Le taux de mobilisation de financement en 2022 est de **58,4%**.

III. BILAN DE MISE EN ŒUVRE

Le bilan 2022 du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable fait ressortir un taux d'exécution physique de **54,1%**. Sur une programmation financière d'environ **56,045 milliards de francs CFA**, environ **35,967 milliards de francs CFA** ont été dépensés soit un taux d'exécution financière de **64,2%**. Les dépenses effectuées en hors programmation s'élèvent à **21,179 milliards de francs CFA**. Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national est de **76,3 %**. En milieu rural il est de **69,6 %** tandis qu'en milieu urbain il est de **92,0 %**.

1. Action 1 : accès universel à l'eau potable

Au titre de l'année 2022, le taux d'exécution physique de l'action 1 est de **41,9 %**. Les dépenses totales s'élèvent à **55,480 milliards de francs CFA** dont **35,388 milliards** issues de la programmation et **20,092 milliards** en hors programmation, pour un coût prévisionnel de **55,252 milliards de francs CFA**. Le taux d'exécution financière est de **64 %**. Les réalisations ayant soutenu cette performance sont principalement :

En milieu rural

- **1 893** forages neufs équipés de PMH dont **99** au profit des PDI
- **494** forages réhabilités dont **58** pour les PDI
- **50** puits modernes neufs
- **304** AEPS neuves dont **10** au profit des PDI
- **27** AEPS réhabilitées dont **2** en faveur des PDI

En milieu urbain

- **156,063 km** de réseau d'eau potable posé
- **30 731** branchements particuliers installés
- **42** bornes fontaines réalisées et raccordées
- Une augmentation de la capacité de production de **3 896 m3/jour**

2. Action 2 : gestion du service public de l'eau

Au cours de l'année 2022, quatre-vingt-huit (**88**) nouvelles Associations des Usagers de l'Eau (AUE) ont été mises en place ; Trente (**30**) nouveaux contrats de suivi et d'entretien des ouvrages ont été signés entre les Artisans Réparateurs (AR) agréés et les communes ; quatre (**4**) nouveaux contrats d'affermage d'Adductions d'Eau Potable Simplifiées (AEPS) ont été signés. La proportion d'AEPS gérées par délégation est de **24,9%**.

Aussi, trois (**3**) régions à savoir le Centre-Ouest, le Centre-Sud et le Centre-Est ont élaboré leur Programme Régional d'Approvisionnement en Eau Potable (PR-AEP) sous financement de l'Union Européenne.

Sur un cout prévisionnel de **557,24 millions de francs CFA**, les actions entrant dans le cadre de la gestion du service public de l'eau ont couté **423,13 millions de francs CFA** soit un taux d'exécution financière de **75,9%**. Le taux d'exécution physique des activités est de **72,1%**.

3. Action 3 : renforcement du cadre institutionnel

Le taux d'exécution physique de l'action est de 82%. Au titre de l'année 2022, les dépenses totales s'élevaient à 155,28 millions de francs CFA pour un coût prévisionnel de 235,88 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution financière de 65,8%.



Formation des formateurs pour la collecte des données de l'INO

Les activités réalisées sont entre autres :

- le renforcement des capacités et la sensibilisation des populations sur la gestion et la maîtrise d'ouvrage communale ;
- l'actualisation/élaboration de canevas de rapport d'exécution et de suivi des fonds transférés au niveau communal, régional et central;
- le suivi-appui des communes bénéficiaires des fonds transférés : appui dans l'élaboration et la mise en œuvre des dossiers d'appel à concurrence ;
- l'élaboration des dossiers d'appel à concurrence et l'analyse des offres des soumissionnaires ;
- le suivi/supervision de la réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable ;
- le recrutement des opérateurs chargés de la gestion des AEPS ;
- les ateliers d'information, de communication et d'échanges sur les outils d'exercice de la MOC et l'AMOC en matière d'AEPHA ;
- l'élaboration de documents pour la tenue des cadres de concertation du secteur au niveau régional et national (GTR-EA, CR, ...).
- la tenue des rencontres des cadres statutaires prévues par le programme.

Les documents élaborés ont été mis en ligne sur le site www.eauburkina.com.

IV. PERFORMANCE 2022

1. Situation de l'accès à l'eau potable

La situation de la performance du PN-AEP est donnée par les indicateurs ci-dessous :

Taux d'accès national	76,3%
Taux d'accès en milieu rural	69,6%
taux d'accès en milieu urbain	92,0%

Source : rapport bilan 2022

En milieu rural ce sont **10 959 005** personnes qui ont accès à l'eau potable sur une population de **15 736 944** personnes. Comparé au taux d'accès de 2021 (**69,5%**) cet indicateur enregistre une légère hausse de **0,1 point** de pourcentage. Cela s'explique principalement par la situation sécuritaire qui a réduit les zones d'intervention des acteurs en ce qui concerne non seulement la réalisation/réhabilitation des ouvrages mais également la collecte des données. La population additionnelle desservie est de **303 799** personnes.

La population additionnelle desservie en milieu urbain en 2022 est de **248 960** personnes. Sur une population urbaine desservie de **6 106 748** personnes, **82,5%** est desservie par les branchements particuliers et **17,5%** par les bornes fontaines. Le plus faible taux est enregistré dans la région du Sahel avec les centres de Dori, de Gorom-Gorom, de Sebba, d'Arbinda et de Djibo. Cette situation est fortement liée aux défis sécuritaires pressant dans ces localités.

Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national (**76,3%**) a connu une légère évolution de **0,1 point** de pourcentage entre 2021 et 2022. La population additionnelle desservie est de **552 759** personnes. Les meilleurs taux sont enregistrés dans les régions du Centre (**97,7%**), Centre-Sud (**91,3%**) et du Plateau Central (**83,9%**). Les plus faibles taux sont constatés dans les régions de l'Est (**55,7%**) et du Sahel (**62,0%**).

2. Situation des indicateurs au niveau national par rapport à la cible ODD

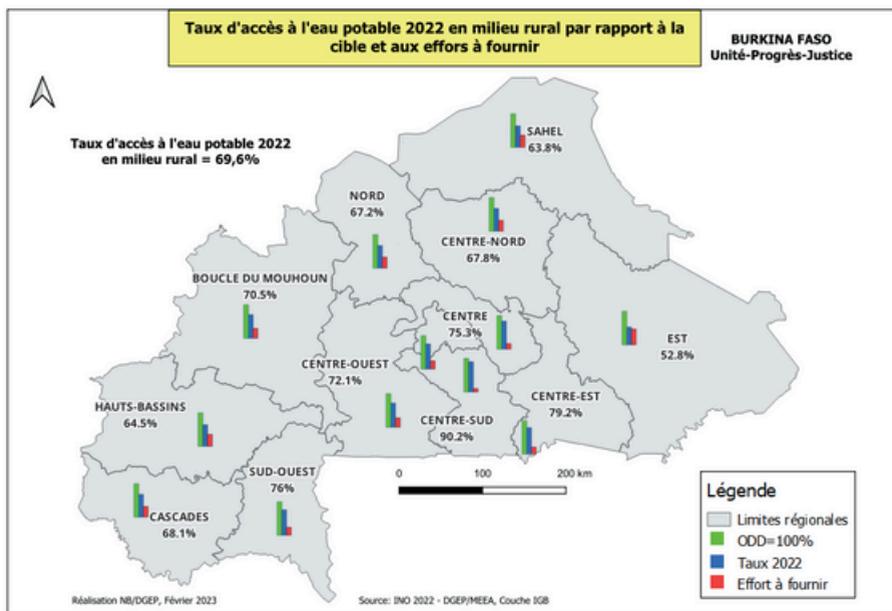


Figure 1 : Carte comparative du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural par rapport à la cible ODD

Source : rapport bilan 2022

L'analyse comparative du niveau d'atteinte des objectifs comme l'illustre la carte ci-dessus fait ressortir que des efforts considérables restent à fournir dans les régions où les écarts restent importants.

3. Situation de la fonctionnalité des ouvrages

• Evolution du taux de fonctionnalité des PEM

Le taux de fonctionnalité a connu une baisse de **0,5 point** due à une augmentation significative du nombre de PEM en panne de **566** par rapport à 2021.

L'orientation vers l'approche service, commande de prioriser la réalisation des ouvrages de services (AEPS, PEA et AEP-MV).

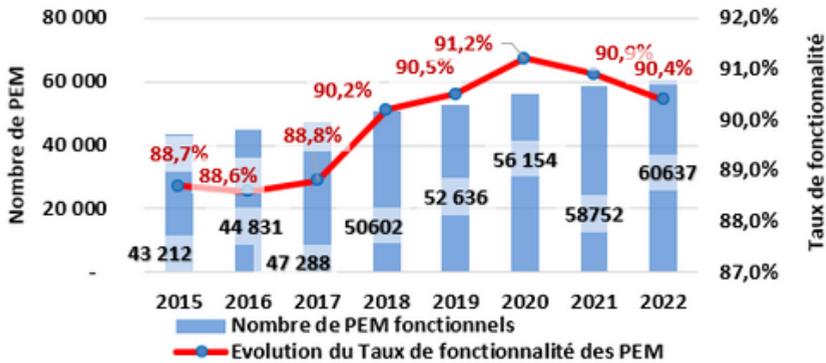


Figure2 : Evolution du taux de fonctionnalité des PEM cible ODD

Source : rapport bilan 2022

• **Evolution du taux de fonctionnalité des AEPS/PEA**



Figure3 : Evolution du taux de fonctionnalité des AEPS/PEA

Source : rapport bilan 2022

Le taux de fonctionnalité des AEPS/PEA est de **87,3%** en 2022 soit une amélioration de **0,2 point** par rapport à 2021 (**87,1%**).

Les raisons des pannes constatées sont liées notamment à la défaillance dans la gestion, à la source d'énergie (dysfonctionnement des modules solaires, pannes du groupe électrogène, à l'insuffisance de la ressource en eau et surtout à la situation sécuritaire dans certaines localités).

V. SITUATION D'EXECUTION FINANCIERE

Le taux d'exécution financière globale du programme au cours de l'année 2022 pour l'ensemble des acteurs du secteur est de **64,2%**. Le montant global des réalisations financières s'élève à **57,146 milliards de francs CFA** dont **21,179 milliards de francs CFA** dépensés en hors programmation.

Au titre de l'action 1, les réalisations financières issues de la programmation s'élèvent à **35,388 milliards de francs CFA** pour un coût prévisionnel de **55,252 milliards de francs CFA**, soit un taux d'exécution financière de **64,1%**. Aussi, **20,092 milliards de francs CFA** ont été exécutés en hors programmation portant le montant total des réalisations financières à **55,480 milliards de francs CFA**. Les réalisations et les réhabilitations des ouvrages de service que sont les AEP-MV, les CPE, les AEPS, les PEA et les forages à gros débit sont estimées à **62,9%**. Ce taux est supérieur à celui de l'année 2021 qui était de **40,5%**.

Pour l'action 2 relative à la gestion du service public de l'eau, sur une prévision de **557,24 millions de FCFA**, **423,13 millions de FCFA** ont été dépensés, soit un taux de réalisation financière de **75,9 %**. Les activités ont porté essentiellement sur le renforcement des capacités des acteurs sur le document cadre de la gestion du service public de l'eau potable, sur l'AMOC et les outils de communication.

Un montant de **65,40 millions de FCFA** a été dépensé en hors programmation, portant ainsi à **488,52 millions de FCFA** le montant total dépensé.

Pour l'action 3, les réalisations financières issues de la programmation s'élèvent à **155,3 millions de FCFA** pour une programmation de **235,88 millions de FCFA**, soit un taux d'exécution financière de **65,8%**. En hors programmation **1 022,44 millions de FCFA** ont été dépensés.

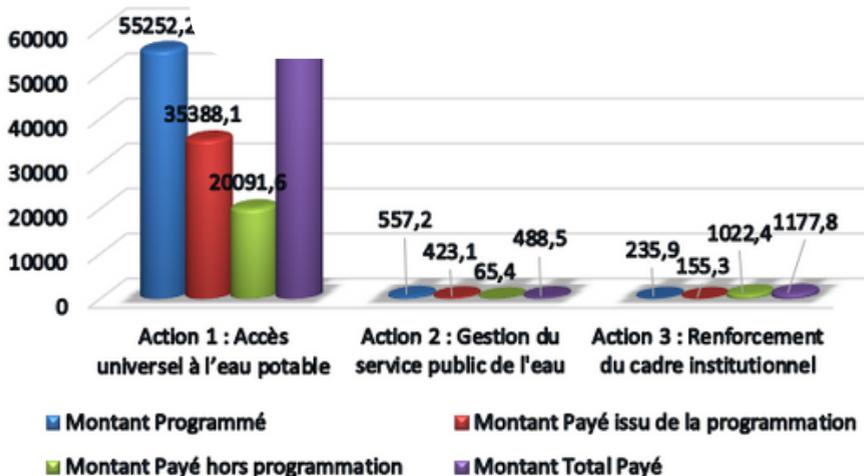


Figure 4 : Synthèse des réalisations par actions (en millions de FCFA)

Source : rapport bilan 2022

VI. DIFFICULTES

Des difficultés ont été rencontrées à plusieurs niveaux par certains acteurs dans la mise en œuvre de leur programme d'activités au cours de l'année 2022. Le tableau ci-dessous fait l'économie de ces difficultés.

Difficultés rencontrées	Propositions de solutions
Situation d'insécurité dans certaines localités	Orienter les réalisations vers les sites d'accueil des déplacés internes ; Développer des mécanismes endogènes de suivi des activités
Défaillance de certains prestataires.	Suivi régulier des chantiers et des dossiers.
Difficultés de fonctionnement des structures de gestions des infrastructures hydrauliques.	Poursuivre la dynamisation des AUE et le renforcement de capacité des communes et des AUE.

Difficultés rencontrées	Propositions de solutions
Faible capacité de l'exercice du rôle de la maîtrise d'ouvrage communal par les communes.	Renforcer les capacités des communes en matière de maîtrise d'ouvrage communal.
La non maîtrise de la programmation et la difficulté d'avoir des informations de certains acteurs lors de la collecte de données	Inviter les acteurs à se conformer à la stratégie du MEEA en matière de planification et programmation. Sensibiliser les acteurs sur la nécessité de communiquer les informations sur leurs programmations et réalisations en matière d'AEPA

Source : rapport bilan 2022

Source : rapport bilan annuel PN - AEP 2022

VII RESULTATS DES VISITES TERRAINS ET DES ENTRETIENS AVEC CERTAINS ACTEURS

Technicien communal eau et assainissement : un maillon incontournable pour la réussite de la maîtrise d'ouvrage communale



Mairie de Boromo

Le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de décentralisation, avec l'adoption en décembre 2004, de la loi **N°055-2004/AN** portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au Burkina Faso et ensemble ses modificatifs. Ainsi, onze (11) domaines de compétences sont transférés aux collectivités territoriales dont celui de l'eau potable et de l'assainissement.

Depuis 2009, ce transfert de compétences et de ressources est effectif à travers le décret **n°2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE du 03 mars 2009 précisé plus tard en 2014 par les modalités de transfert.**

Dès lors, les communes sont responsables de l'élaboration de leur plan communal de développement, la réalisation, l'entretien et la gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et assainissement.

Pour mieux répondre à leur rôle de maître d'ouvrage les communes doivent opérationnaliser leur service technique par le recrutement de personnels qualifiés.

Pour mieux comprendre cette profession, nous sommes allés à la rencontre de deux techniciens qui, comme tant d'autres, font parler d'eux par la qualité de leur travail.

Agent Technique Communal de Gogo

Recruté par la commune de Gogo province du zounwégo, région du Centre-Sud sur financement de l'ONG WaterAid en 2020, monsieur Marcel OUEDRAOGO est désormais engagé comme fonctionnaire des collectivités territoriales en qualité d'Agent Technique Communal Eau et Assainissement (ATC-EA).

Titulaire d'un Brevet d'études du premier cycle (BEPC), à sa prise de fonction, il a été chargé de la mise en œuvre des activités d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement (AEPHA), de l'environnement de la protection des ressources naturelles et de la sauvegarde du cadre de vie.



Marcel OUEDRAOGO
Agent Technique Communal de GOGO

M. OUEDRAOGO est beaucoup sollicité dans sa commune pour les questions relatives à l'eau et à l'assainissement qu'il gère avec dextérité. Il a une bonne connaissance des ouvrages sur son ressort territorial. En témoigne ses multiples activités de suivi des travaux, de sensibilisations sur l'hygiène et l'assainissement autour des points d'eau, l'entretien, le suivi de la gestion et la maintenance des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (forages équipés de pompes à motricité humaine, postes d'eau autonomes, latrines, etc.).

Les premiers responsables de la commune travaillent à faire de leur ATC-EA la porte d'entrée pour toutes les questions relatives à l'eau et à l'assainissement. Il est d'ailleurs associé à toutes ces activités et entretien une franche collaboration avec l'ensemble des partenaires intervenant dans sa commune, en occurrence les ONG Eau Vive, WaterAid, OCADES. Malheureusement certains partenaires interviennent encore dans la commune sans aucune implication de la Mairie.

Le souhait de l'agent technique de Gogo est de voir aujourd'hui renouveler les AUE de sa commune dont la plupart ont leurs mandats échus.

Le service technique intercommunal, une alternative pour une bonne maîtrise d'ouvrage



Amadou Kaba ZERBO, Le technicien communal eau et assainissement de la commune de Boromo

Ayant pris connaissance de l'importance de la maîtrise d'ouvrage, les communes de Boromo-Fara-Poura, se sont regroupés pour créer un service intercommunal, animé par Monsieur Amadou Kaba ZERBO. En 2011, il exerçait en tant que agent technique communal eau et assainissement sur ces trois (03) communes. Il passait une semaine dans chacune de ces communes et la dernière semaine était consacrée à la rédaction d'un rapport mensuel. Il était chargé de veiller au respect des normes et standards techniques de réalisation des ouvrages, de contrôler la qualité des services rendus par les opérateurs privés, d'accompagner les Associations d'usagers de l'eau (AUE) dans leurs activités, de suivre et d'évaluer l'atteinte des objectifs de ces communes en matière de réalisation et gestion des ouvrages d'AEPA.

Pour mieux répondre aux exigences du service public de l'eau, monsieur ZERBO a bénéficié d'une bourse de formation en 2014 grâce à l'appui des partenaires.

Depuis 2016, il assure ses attributions en tant que technicien supérieur pour le compte de la seule commune de Boromo. Il estime que les difficultés enregistrées dans l'exercice de sa mission sont entre autres le non-respect des clauses contractuelles par les délégataires, le dysfonctionnement des AUE, le non renouvellement des agréments des maintenanciers.

Pour lever ces goulots d'étranglement, le technicien communal de Boromo propose entre autres la formation des AUE sur le document cadre de gestion du service public de l'eau, la révision du contrat des fermiers et le renouvellement des agréments des maintenanciers de la commune.

Le service technique intercommunal, une alternative pour une bonne maitrise d'ouvrage



Récépissé de reconnaissance d'une AUE

Pour mieux organiser la gestion des ouvrages hydrauliques et pérenniser le service public de l'eau potable, le décret n°2000-514/PRES/PM /MEE du 03 novembre 2000 portant Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain a été adopté. Le décret prévoit entre autres :

- la mise en place des AUE dans tous les villages ou secteurs. Les AUE sont des structures légalement reconnues qui gèrent de façon intégrée les différents points d'eau du village ou du secteur ;
- la délégation de la gestion des points d'eau modernes aux AUE par la commune qui est le maître d'ouvrage ;
- le recrutement par la commune des artisans réparateurs agréés chargés d'assurer des tournées de suivi et d'entretiens préventifs et curatifs des PMH.

Afin de constater l'organisation de la gestion des ouvrages par ces acteurs à la base, nous avons visité des AUE dans les Régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud et des Hauts-Bassins.

AUE de SISSORO



Président de l'AUE de SISSORO encadrer par deux membres

Situé à 9 km de la commune de Tiébélé, le village de Sissoro compte environ 659 habitants, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) 2019. A l'image de bon nombre de villages de la commune, Sissoro bénéficie depuis 2015, de

la mise en place d'une Association d'Usagers de l'Eau (AUE). Cette mise en place s'est faite conformément à la stratégie de gestion du service public de l'eau grâce à l'appui technique et financier du Projet de Renforcement des Capacités de Gestion des Infrastructures phase 2 (PROGEAII).

L'AUE de Sissoro dont le bureau est constitué de dix (10) membres fait aujourd'hui parti des rares AUE de la région qui se maintiennent encore en place. Elle a depuis sa mise en place, l'assentiment de toute la population qui refuse même son renouvellement selon les dires des membres du bureau que nous avons rencontré. Pour cause, les quatre (04) forages du village sont tous fonctionnels et la durée des pannes des forages n'excède guère 48 heures sauf en cas d'indisponibilité de l'artisan réparateur qui veille au maintien de ces ouvrages.

Le bureau exécutif de l'AUE de Sissoro fait de la transparence son leitmotiv à travers la tenue régulière des rencontres statutaires (réunions du BE-AUE et AG semestrielles) qui leurs permettent de faire le point de la gestion des forages (les recettes recouvrées, les dépenses liées aux réparations de forages, etc.).

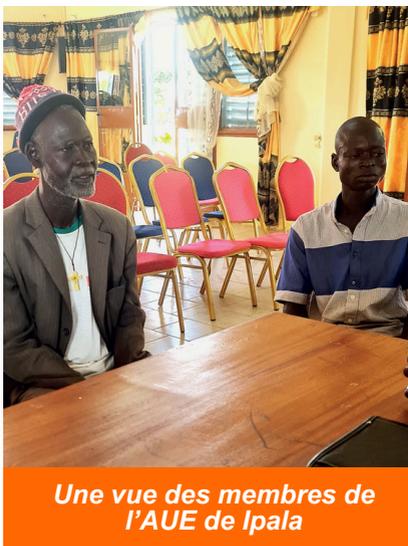
Selon le secrétaire du bureau exécutif de l'AUE, David A. BANGNIGABOU, le respect de ce principe de redevabilité vise à rendre compte à la population de leur gestion, toute chose qui permet de maintenir la confiance.

A Sissoro, les modalités de la contribution des populations au service public de l'eau ont été fixées en Assemblée Générale (AG). Ainsi, le prix de l'eau a été fixé à l'unanimité à 1 000 FCFA pour les hommes et 500 FCFA pour les femmes par an. Cette décision prise lors de l'AG a facilité l'adhésion des populations aux cotisations même si certaines personnes ne respectent pas les délais de paiement. Les montants collectés sont utilisés essentiellement pour la réparation des forages. Il arrive quelque fois que le montant des fonds disponibles soit inférieur aux charges de réparation. Dans ces cas, le bureau fait recourt à des cotisations complémentaires.

Concernant la maintenance préventive des forages, il était prévu que la mairie de Tiébélé mette à la disposition de l'AUE, un artisan réparateur agréé ayant un contrat. C'est dans cette dynamique que l'AUE a versé deux années successives la redevance à la mairie. Cependant, la mairie n'a pas réussi à honorer ses engagements. Au regard de cette insuffisance, l'AUE fait appel directement à un maintenancier en cas de panne et paye la facture.

La difficulté est que la commune de Tiébélé ne dispose pas de contrat avec un maintenancier. En cas de panne, l'AUE de Sissoro fait appel à un artisan réparateur résidant hors du village. Ce qui rallonge les temps de réparation. A cela s'ajoute le manque de pièces de rechange à proximité.

AUE de Ipala



Situé à 7 km de la commune de Gogo, Région du Centre-Sud, le village de Ipala dispose d'une AUE mise en place en 2012. Elle a été redynamisée par PROGEA en 2015.

Selon, le secrétaire général de l'AUE, Idrissa ILBOUDO, le choix des membres du Bureau a été motivé par leur volonté à bien gérer les ouvrages afin de faire face aux pannes. Pour son bon fonctionnement, l'AUE de Ipala tient des assemblées générales et des réunions du bureau exécutif. Elle sensibilise la population à payer le service de l'eau, collecte les cotisations et gère les pannes.

Elle gère 4 forages. Pour fixer les cotisations, l'AUE a procédé au recensement des ménages et des gros ruminants. Par la suite elle a fixé les prix suivants : 400 FCFA par ménage/an et 500 FCFA/an pour les gros ruminants. Ce qui a permis à l'AUE d'avoir environ cinq cent mille (500 000 FCFA) dans son compte.

Après chaque collecte de fonds, l'AUE fait le bilan en organisant une rencontre chez le chef. Ceux qui n'ont pas verser la cotisation de l'année sont tenus de la payer l'année suivante sous peine de ne plus prélever l'eau du forage.

Elle a une bonne collaboration avec les maintenanciers mais elle trouve que le coût des réparations est très élevé.

Deux AUE de la commune de PA aux approches de mobilisation de ressources différentes :

Pâ est une commune rurale située dans la région de la boucle du Mouhoun plus précisément dans la province des Balés. Cette commune rurale compte huit villages occupés par environ 2 700 personnes.

Chaque village dispose d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable dont la gestion est confiée à une association des usagers de l'eau.

Un focus sur deux des huit AUE que compte cette commune. Il s'agit de l'association des usagers de l'eau de Pa, chef-lieu de la commune et celle de Boro un des villages de ladite commune. L'AUE de Pâ gère 19 forages communautaires avec à sa tête monsieur François TIANOU, à Boro le président de l'AUE est Bienoumi DANVIOU ce village compte 8 pompes à motricité humaine dont une est en panne au moment de l'interview.



***Biénoumi DANVIOU (T-shirt),
Président de l'AUE de Boro & le
Président de l'AUE de Pa, François
TIANOU***

Mise en place toutes les deux en 2017 elles disposent chacune de récépissé d'existence. Pour faire face aux charges de fonctionnement à Pa l'eau est vendue aux usagers à raison de 25FCFA les deux bidons de 20 litres et la barrique de 200 litres à 100FCFA, les ménages qui désirent payer par mois un forfait de 3 000FCA leur est fait. Par contre, à Boro l'eau n'est pas vendue aux ménages. Le mode de gestion varie d'un quartier à un autre. Selon le président lorsqu'une panne survient l'AUE est saisie par les responsables de quartier. Ainsi l'AUE fait appel à un maintenancier pour la réparation et le quartier s'organise pour faire face aux charges de réparation. L'AUE de Boro à verser auprès de la commune la redevance de 7 forages car dans leur parc, un est non fonctionnel.

Les maintenanciers agréer à qui elles font appel ne réside pas dans la commune ainsi des retards sont constatés et la qualité de la prestation n'est souvent pas à la hauteur de leurs attentes.

Association des usagers de l'eau du village de Lapara



Membres de l'AUE de LAPARA & Borne fontaine de Lapara

L'Association des usagers de l'eau de Lapara a été renouvelée en 2021 avec l'appui du Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement (PAEA). Les six (6) membres du bureau exécutif de l'AUE sont tous actifs.

Le village est composé de quatre (04) quartiers avec les ouvrages d'approvisionnement en eau potable suivants :

six (06) PMH fonctionnelles et une (01) d'AEPS composée de trois (03) Bornes fontaines (BF) et quatre (04) Branchements particuliers (BP).

Pour faire face aux charges de réparation des PMH et de fonctionnement du bureau exécutif, il a été initié dans le village une cotisation annuelle de 500 FCFA et par personne mariée. Lorsque les charges dépassent le montant disponible, des cotisations spontanées sont initiées pour faire face au plus urgent en attendant de lever la cotisation annuelle.

L'AUE de Lapara a assuré en 2022, le changement de la pompe immergée de leur AEPS, la réparation de 2 PMH, la réhabilitation de 2 PMH avec l'appui d'un projet pour laquelle l'AUE a pu versée sa part contributive. Elle a par ailleurs tenu une assemblée générale pour rendre compte de la gestion des ouvrages aux populations. Cependant, le bureau exécutif n'a jamais tenu de rencontre entre ses membres alors qu'il est recommandé d'en tenir une par trimestre. Aussi, il n'a pas versé la redevance de 5000 FCFA par PMH et par an à la Mairie.

La difficulté majeure évoquée par les membres du bureau exécutif de l'AUE de Lapara est l'absence de formation à la suite de leur mise en place. Leur souhait est de voir leurs capacités renforcées et leur AEPS dotée davantage de branchements privés.

L'ONEA : ces projets qui impactent notre quotidien

L'eau est un enjeu transversal qui touche à la santé, à l'hygiène, à l'alimentation, à l'éducation, à l'environnement et au climat. En vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'échéance est fixée à 2030, l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) a lancé de grands projets d'investissement pour le renforcement de la capacité de production d'eau



Chateau d'eau de YAGMA en Construction

potable dans ses centres urbains et spécifiquement au profit des populations de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui connaissent des perturbations récurrentes de la desserte surtout en période chaude.

Un PAPEP pour Bobo-Dioulasso



Bâche de 5000 m3 de Bolomakoté

Pour répondre à la demande sans cesse croissante de la population de la ville de Bobo-Dioulasso, l'ONEA met en œuvre le Programme d'Actions Prioritaires Eau Potable de Bobo-Dioulasso (PAPEP).

Débuté en octobre 2020 pour un délai d'exécution de quatre ans (2023) et d'un coût global de **13,1 milliards de FCFA** financés par l'Agence Française de Développement (AFD).

Les activités prévues dans le cadre du projet ont consisté en :

- la réalisation de **5** forages à gros débit d'une capacité totale de **2000 m3/h**;
- l'équipement d'une station de pompage à Nasso;

- la pose de conduites de refoulement pour transférer l'eau traitée de la station de traitement vers les réservoirs de Bolomakoté, Lafiabougou et Belleville;
- la construction d'une bache de **5000 m³** à Bolomakoté;
- le raccordement de **2** forages de **80** et **50 m³/h** à Pala;
- l'installation sur le site de Nasso d'un Tableau Général Basse Tension (TGBT);
- l'installation de ballons anti-bélier pour assurer la protection des électropompes et la mise en œuvre de la télégestion.

Les réalisations du PAPEP au 31 décembre 2022, ont déjà impactées le quotidien des populations de la ville de Bobo-Dioulasso en améliorant la qualité du service et l'accès à l'eau potable. Ainsi la capacité de production s'est accrue de plus de **40 000 m³/ jour**, permettant d'approvisionner en eau plus de **100 000 ménages supplémentaires**. Aussi, la qualité de la desserte s'est améliorée grâce à la réalisation de la bache de stockage et la pose des conduites de transfert de gros diamètre. La desserte en eau de la zone haute des secteurs 24 et 25 autrefois difficile est maintenant possible grâce à ce projet.

Densification du système d'AEP dans la capitale



Electro-pompes à haut rendement de la station de pompage de Saaba

Dans la capitale, Ouagadougou, la tranche 2 de la phase 2 du projet Ziga II est financé par la Banque Mondiale à travers le Programme d'Approvisionnement en Eau et Assainissement (PAEA) à hauteur d'un coût global d'environ 22,3 milliards de FCFA. Débutés en février 2020, les travaux devraient prendre fin en octobre 2023. Les activités du projet consistent en la

réalisation de quatre (04) réservoirs et un (01) à Yagma, deux (02) stations de pompage à Yagma et à Rimkieta. L'extension du réseau par la pose de conduites de refoulement et de distribution.

La réalisation de 70 000 branchements particuliers et la construction de 110 bornes fontaines dans la ville de Ouagadougou et ses environs. Pour l'optimisation énergétique, dix (10) stations de pompage existantes seront renforcées par la pose d'électropompes à haut rendement.

Au 31 décembre 2022, les réalisations du projet ont permis d'augmenter la capacité de stockage de 8 000 m³, d'étendre le réseau de distribution de 1 006 km, de connecter 60.000 ménages au réseau d'eau potable et de rapprocher 9.000 ménages grâce à 180 bornes fontaines réalisées ; ainsi donc la qualité du service s'est fortement améliorée pour le bonheur des populations.

VIII. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2023

En 2023, le programme ambitionne faire passer le taux d'accès de 76,3% à 77,2%. Il s'agira de faire évoluer les taux d'accès en milieu rural de 69,6% à 70,4% et en milieu urbain de 92% à 95,9%. Les réalisations qui vont soutenir cette performance sont principalement :

En milieu rural

- 941 forages neufs communautaires équipés de PMH
- 428 forages réhabilités
- 139 AEPS neuves
- 34 AEPS réhabilitées
- 4 AEP-MV neuves
- 133 PEA neuves
- 9 PEA réhabilitées
- 59 forages à gros débits

En milieu urbain

- 281,67 km de réseau d'eau potable à poser
- 43 215 branchements particuliers à installer
- 121 bornes fontaines à réaliser et à raccorder
- Augmenter la capacité de production de 48 578 m³/jour
- Augmenter la capacité de stockage de 17100 m³.

Comite de rédaction

NOM	PRENOM
Mme BADOLO / IVO	Mariam
Mme KABORE / KARA	Aminata
Mme KOUAMA / ZERBO	Régine
M. KABORE	Mélaine Willy
M. MONE	Germain
M. NIKIEMA	Alfred
M. SANE	Abdoul Karim Didier
M. TRAORE	Baki Madou

Comite de relecture

NOM	PRENOM
Dr. KOUANDA	Bouraima
M. SANA	Seydou
M. BASSOLE	Gilbert

QUESTIONNAIRE RAPPORT GRAND PUBLIC 2022

Voici un questionnaire que nous souhaitons que vous remplissiez afin d'améliorer la prochaine édition. à partir du lien :
<https://forms.gle/YfPthAx5LzKpfyuY6>

1. Quelle appréciation faites-vous de ce rapport ?

Satisfaisant

Peu satisfaisant

non satisfaisant

2. Ce rapport vous a été utile?

Oui

Non

4. Le contenu du rapport grand public 2022 vous permet-il de comprendre globalement la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau-potable et ses avancées ?

Oui

Non

5. Quelles autres informations auriez-vous souhaité voir apparaître dans ce rapport ?

.....
.....
.....
.....
.....



Scan me!

6. Les sujets traités semblent ils pertinents ?

Oui

Non

Par quel canal avez-vous eu accès à ce rapport ?

Internet

Courrier

Bibliothèque

Presse

Un collègue/ami

Autre (à préciser).....

.....
.....
.....
.....

Pour toutes éventuelles imperfections/limites décelées dans le présent rapport, merci de nous faire part de toutes suggestions et recommandations pour les éditions à venir.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Scan me!

EDITION

2023

Contacts

☎ +226 25 37 48 71 à 78

🌐 www.eaiburkina.com

✉ dgepmea@gmail.com

📍 Sise Ouaga2000, face
salle des Banquets